



Mensonge devant JAF

Par Kharo

Bonjour,

Parisienne, je suis partie vivre au Luxembourg pour le travail de mon mari en 2015. Nous avons quitté pays, famille, amis, mon travail pour lui.

Nous avons divorcé là bas. Suite au divorce nous étions en système de garde alternée (qu'il m'a imposé pour signer le divorce). Je ne lui ai jamais caché mon désir de rentrer à paris depuis notre divorce (il le savait même avant), pour retrouver pays, famille, tout ce que j'aime en France et que je n'ai jamais trouvé là bas, mais aussi pour sortir d'un système où tout coûte trop cher et où je n'aurais pas eu les moyens de vivre très longtemps malgré une situation professionnelle que j'avais réussi à refaire. On m'a fait une offre professionnelle impossible à refuser justement sur Paris après notre divorce. Je lui en ai parlé au plus vite, il m'a dit qu'il refusait que j'emmène les enfants. J'ai continué les démarches et l'ai tenu informé tout au long du processus de recrutement.

Le JAF au Luxembourg a décidé dans l'intérêt des enfants de ne pas m'accorder la résidence de ceux ci au motif de ne pas les déraciner, changement d'école, d'habitudes, et qu'il n'y a rien qui prouve qu'ils seraient mieux avec moi (mon ex mari est cadre supérieur, moi libérale uniquement sur RDV...). J'ai produit des écrits des enfants (8 et 9 ans) disant qu'ils voulaient vivre avec moi mais j'ai été qualifiée de manipulatrice et menteuse par mon ex mari qui aujourd'hui ne me laisse voir les enfants qu'à minima. Il a dit devant le Juge que je ne l'avais jamais informé de mes projets et que je n'avais pas respecté son intégrité de père, ce qui est faux.

Je vis maintenant en France, sans mes enfants, mon ex mari ne me donne aucune info pour me punir d'être partie.

J'ai fait appel de cette décision sans succès, je suis effondrée...

Merci de votre aide.